

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
4 novembre 2023

**Affichée le :**  
4 novembre 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 21  
Présents : 16  
Absents : 5  
Ayant donné pouvoir : 19

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,  
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ,  
M. Charles ALBER, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, Mme Christelle  
MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir  
à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise  
VIPREY, M. Antoine PETIT qui donne pouvoir à M. Bertrand LOUVET.

**Absents excusés :** Mme Angélique MAIRE, M. François JACQUOT.

Mme Françoise VIPREY est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.56**

**Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de  
sécurité de la RD 464 desservant la parcelle AN 65 à la zone  
artisanale. Attribution du marché**

Monsieur le Maire explique qu'une consultation a été lancée pour une mission  
de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de sécurité de la RD 464  
desservant la parcelle AN 65 à la zone artisanale.

Il présente les comptes-rendus de la commission d'appel d'offres et des MAPA  
réunie le 11 septembre 2023 pour l'ouverture des offres et le 19 octobre 2023  
pour procéder au choix de l'entreprise suite à l'analyse des offres.

Il explique que les offres ont été classées et notées en fonction des critères  
d'attribution suivants :

- Critère 1 : prix des prestations : coefficient 0.70
- Critère 2 : valeur technique : coefficient 0.30

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le choix de la commission  
d'appel d'offres et des MAPA.

Le conseil municipal,

Vu le rapport d'analyses des offres et le classement des entreprises,

Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et des MAPA réunie le 19  
octobre 2023 de retenir BUREAU DU PAYSAGE SAS, entreprise la mieux  
classée, et domiciliée 118 route d'Audincourt 25200 MONTBELIARD pour  
assurer cette mission de maîtrise d'œuvre,

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 16 novembre 2023**

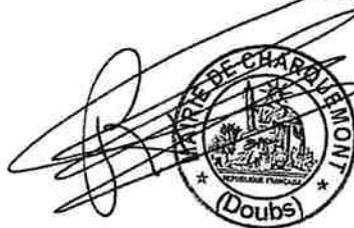
**Publiée le 16 novembre 2023**

**REÇU EN PREFECTURE  
le 16/11/2023**

Application agréée E-legalite.com

Décide à l'unanimité de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'entreprise BUREAU DU PAYSAGE SAS au prix de 11 000 € HT + 300 € HT de prestations supplémentaires PSE1 et PSE2, et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toute pièce s'y rapportant.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-2125 01274-20231113-2023\_56-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
4 novembre 2023

**Affichée le :**  
4 novembre 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 21  
Présents : 16  
Absents : 5  
Ayant donné pouvoir : 19

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,  
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ,  
M. Charles ALBER, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, Mme Christelle  
MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir  
à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise  
VIPREY, M. Antoine PETIT qui donne pouvoir à M. Bertrand LOUVET.

**Absents excusés :** Mme Angélique MAIRE, M. François JACQUOT.

Mme Françoise VIPREY est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.57**

**Plan de relance de la forêt communale. Attribution du marché**

***Délibération certifiée  
exécutoire***

***Télétransmise en Préfecture  
Le 16 novembre 2023***

***Publiée le 16 novembre 2023***

Monsieur le Maire explique qu'une consultation a été lancée pour le plan de relance de la forêt communale.

Il présente les comptes-rendus de la commission d'appel d'offres et des MAPA réunie le 11 septembre 2023 pour l'ouverture des offres et le 19 octobre 2023 pour procéder au choix de l'entreprise suite à l'analyse des offres remise par l'ONF à qui la mission ATDO a été confiée.

Le marché comportait deux lots :

- Lot 1 (travaux de préparation de la végétation) : 2 offres reçues
- Lot 2 (travaux de plantation et dégagement) : Aucune offre reçue

Il explique que les offres ont été classées et notées en fonction des critères d'attribution suivants :

- Critère 1 : prix des prestations : coefficient 0.60
- Critère 2 : valeur technique : coefficient 0.40

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les choix de la commission d'appel d'offres et des MAPA.

REÇU EN PREFECTURE  
le 16/11/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-025-212501274-20231113-2023\_57-DE

Le conseil municipal,

VU le rapport d'analyses des offres et le classement des entreprises,

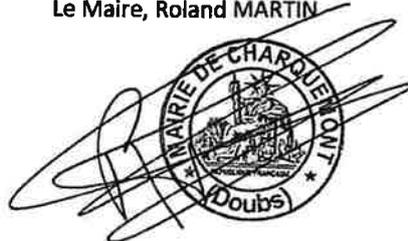
VU la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et des MAPA réunie le 19 octobre 2023

- de retenir l'entreprise « RAMBAUD FORET » entreprise la mieux classée, et domiciliée 12 rue des Premiers sapins 25380 LES PREMIERS SAPINS pour assurer les travaux du lot 1
- de déclarer le lot 2 infructueux.

Décide à l'unanimité :

- de confier le lot 1 à l'entreprise RAMBAUD FORET au prix de 7 202.50 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toute pièce s'y rapportant,
- de déclarer le lot 2 infructueux.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PRÉFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-025-212501274-20231113-2023\_57-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
4 novembre 2023

**Affichée le :**  
4 novembre 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 21  
Présents : 16  
Absents : 5  
Ayant donné pouvoir : 19

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,  
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ,  
M. Charles ALBER, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, Mme Christelle  
MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir  
à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise  
VIPREY, M. Antoine PETIT qui donne pouvoir à M. Bertrand LOUVET.

**Absents excusés :** Mme Angélique MAIRE, M. François JACQUOT.

Mme Françoise VIPREY est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.58**

**Validation du devis de l'entreprise VIVOT pour la mise en place de  
plants en forêt communale**

***Délibération certifiée  
exécutoire***

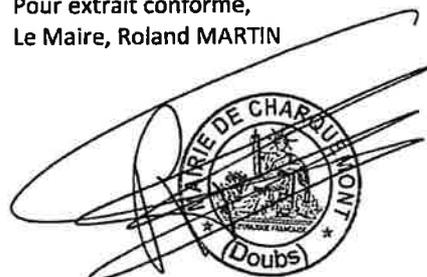
***Télétransmise en Préfecture  
Le 16 novembre 2023***

***Publiée le 16 novembre 2023***

Suite à l'infructuosité du lot 2 lors de la consultation lancée pour le plan de relance de la forêt communale, l'entreprise VIVOT Damien domiciliée 8 rue du Clocher 25210 LA BOSSE, a formulé une offre pour la mise en place de plants pour un montant de 15 183.50 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise VIVOT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



**REÇU EN PREFECTURE  
le 16/11/2023**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-212501274-20231113-2023\_58-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**

4 novembre 2023

**Affichée le :**

4 novembre 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**

En exercice : 21

Présents : 16

Absents : 5

Ayant donné pouvoir : 19

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,  
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ,  
M. Charles ALBER, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, Mme Christelle  
MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir  
à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise  
VIPREY, M. Antoine PETIT qui donne pouvoir à M. Bertrand LOUVET.

**Absents excusés :** Mme Angélique MAIRE, M. François JACQUOT.

Mme Françoise VIPREY est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.59**

**Projet de réhabilitation des locaux de la mairie et du bâtiment sis 2  
Place de l'Hôtel de Ville – Assistance à maîtrise d'ouvrage**

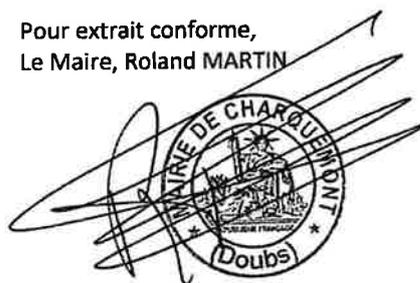
*Délibération certifiée  
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture  
Le 16 novembre 2023*

*Publiée le 16 novembre 2023*

Dans le cadre des projets de réhabilitation des locaux de la mairie, du bâtiment sis 2 Place de l'Hôtel de Ville, et de la création d'un réseau de chaleur multi-bâtiments, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et à lancer la procédure.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-2125 01274-20231113-2023\_59-0E

COMMUNE DE  
CHARQUEMONT

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**

4 novembre 2023

**Affichée le :**

4 novembre 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**

En exercice : 21

Présents : 16

Absents : 5

Ayant donné pouvoir : 19

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,  
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ,  
M. Charles ALBER, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, M. Antoine PETIT qui donne pouvoir à M. Bertrand LOUVET.

**Absents excusés :** Mme Angélique MAIRE, M. François JACQUOT.

Mme Françoise VIPREY est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.60**

**Adhésion aux missions complémentaires du Centre départemental  
de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs – CDG 25**

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 16 novembre 2023**

**Publiée le 16 novembre 2023**

Monsieur le Maire expose que les Centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale, appelés couramment « CDG », sont des établissements publics locaux administratifs créés par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui a donné naissance à la fonction publique territoriale. Il en existe un par département. Ils sont gérés par les employeurs territoriaux (maires, présidents d'établissements publics, etc.).

Ils ont vocation à participer à la gestion des agents territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Le CDG apporte ainsi aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés son assistance et son expertise en gestion des ressources humaines.

A cet effet, le CDG assure pour ses collectivités et établissements obligatoirement affiliés les missions obligatoires suivantes :

- l'organisation des concours et examens professionnels
- la publicité des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement
- la publicité des créations et vacances d'emplois (la tenue de la « bourse de l'emploi »);
- le fonctionnement des instances consultatives comme les commissions administratives paritaires, les commissions consultatives paritaires, le conseil de discipline ou le comité technique et le CHSCT ;
- la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emplois;
- le reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

- l'aide aux fonctionnaires à la recherche d'un emploi après une période de disponibilité
- les secrétariats des instances médicales (la commission de réforme et le comité médical)
- le calcul du crédit de temps syndical et le remboursement des charges salariales afférentes à l'utilisation de ce crédit.
- le conseil juridique, y compris pour la fonction de référent déontologue
- l'assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine
- l'accompagnement à l'instruction des dossiers de retraite.
- l'accompagnement personnalisé des agents pour l'élaboration de leur projet professionnel.

Les dépenses supportées par le CDG25 pour l'exercice des missions obligatoires sus énumérées sont financées par une cotisation obligatoire versée par les collectivités et établissements affiliés assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de ces collectivités et établissements.

Par ailleurs, au-delà de ces missions, le CDG 25 a développé au gré des évolutions législatives et des besoins exprimés par les collectivités et établissements des missions complémentaires, afin de répondre à une demande croissante d'accompagnement :

- La rédaction des actes
- Le conseil en gestion de situations complexes
- Le conseil et l'assistance contentieux
- Les médiations
- Les enquêtes administratives
- Le bilan des ressources humaines
- Le conseil en organisation / l'audit RH
- La réalisation des paies
- La gestion des allocations chômage
- L'assurance statutaire
- La médecine agréée et de contrôle
- Les conseils et avis déontologiques (élus)
- Le dispositif de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
- L'agence d'intérim
- Le conseil en recrutement
- Le conseil en évolution professionnelle et l'accompagnement aux mobilités
- La médecine préventive
- Le conseil en prévention
- L'inspection en santé et en sécurité au travail
- La psychologie du travail
- L'ergonomie du travail
- La protection sociale complémentaire

Les dépenses supportées par le CDG25 pour l'exercice de ces missions complémentaires sont financées soit par le versement de cotisations additionnelles soit par une contribution à l'acte.

L'adhésion aux missions complémentaires nécessite l'adoption d'une délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale et la signature d'une convention.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-lespalle.com

99\_DE-025-212501274-20231113-2023\_60-DE

Le CDG 25 propose l'adoption d'une convention-cadre, regroupant l'ensemble des missions, valable 6 ans et renouvelable de manière tacite, remplaçant l'ensemble des conventions conclues jusqu'à ce jour.

Cette convention-cadre permet de recourir à tout moment à l'une ou l'autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Commune de CHARQUEMONT au panel de missions complémentaires proposées par le CDG 25 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-9,

**Vu le code général de la fonction publique,**

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Sur le rapport de *Monsieur le Maire*, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

### DÉCIDE

**Article 1 :**

D'adopter la convention cadre permettant de déclencher à tout moment l'une ou l'autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25.

**Article 3 :**

D'autoriser le Maire ou le Président/La Présidente à signer la convention-cadre afférente à cette adhésion aux missions complémentaires proposées par le CDG 25.

**Article 4 :**

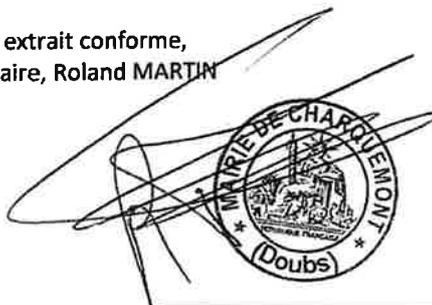
Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

**Article 5 :**

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon, situé 30 Rue Charles Nodier, 25000 Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE  
le 16/11/2023  
Application agréée E-legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**

4 novembre 2023

**Affichée le :**

4 novembre 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**

En exercice : 21

Présents : 16

Absents : 5

Ayant donné pouvoir : 19

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,  
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ,  
M. Charles ALBER, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, M. Antoine PETIT qui donne pouvoir à M. Bertrand LOUVET.

**Absents excusés :** Mme Angélique MAIRE, M. François JACQUOT.

Mme Françoise VIPREY est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.61**

**Attribution d'une prime de pouvoir d'achat aux agents de la  
Collectivité de Charquemont et conditions d'attribution**

***Délibération certifiée  
exécutoire***

***Télétransmise en Préfecture  
Le 16 novembre 2023***

***Publiée le 16 novembre 2023***

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.

Vu la possibilité pour les collectivités territoriales d'instituer cette prime par délibération du conseil municipal,

Vu les conditions d'attribution de cette prime,

Vu les montants maximums de la prime prévus pour chaque niveau de rémunération à l'article 5 du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023,

Vu la possibilité de verser cette prime en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics de la collectivité de CHARQUEMONT qui remplissent les conditions requises,
- D'attribuer les montants maximums de la prime prévus à l'article 5 du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023,

REÇU EN PREFECTURE

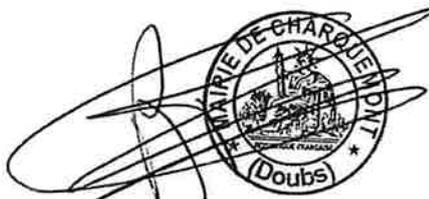
Le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-212501274-20231113-2023\_61-DE

- De calculer le montant de la prime en proportion de la quotité de travail et de la durée de l'emploi sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2024,
- D'attribuer cette prime aux agents bénéficiaires en une seule fois au mois de décembre 2023.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-212501274-20231113-2023\_61-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
4 novembre 2023

**Affichée le :**  
4 novembre 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 21  
Présents : 16  
Absents : 5  
Ayant donné pouvoir : 19

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,  
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ,  
M. Charles ALBER, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, Mme Christelle  
MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir  
à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise  
VIPREY, M. Antoine PETIT qui donne pouvoir à M. Bertrand LOUVET.

**Absents excusés :** Mme Angélique MAIRE, M. François JACQUOT.

Mme Françoise VIPREY est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.62**

**Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de  
la Communauté de Communes du Pays de Maiche 2022**

*Délibération certifiée  
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture  
Le 16 novembre 2023*

*Publiée le 16 novembre 2023*

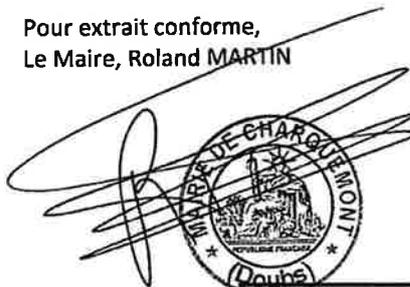
Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et qualité du service public d'alimentation en eau potable.

Ce rapport rédigé par la CCPM dans le cadre de sa compétence, a été adopté lors de sa séance du 19 octobre 2023. Il est soumis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le conseil municipal à l'unanimité valide le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de la CCPM pour l'exercice 2022.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE  
le 16/11/2023

Application agréée F.legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
4 novembre 2023

**Affichée le :**  
4 novembre 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 21  
Présents : 16  
Absents : 5  
Ayant donné pouvoir : 19

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,  
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ,  
M. Charles ALBER, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, Mme Christelle  
MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir  
à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise  
VIPREY, M. Antoine PETIT qui donne pouvoir à M. Bertrand LOUVET.

**Absents excusés :** Mme Angélique MAIRE, M. François JACQUOT.

Mme Françoise VIPREY est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.63**

**Convention de mise à disposition du service DECLALOC'**

***Délibération certifiée  
exécutoire***

***Télétransmise en Préfecture  
Le 16 novembre 2023***

***Publiée le 16 novembre 2023***

Dans le cadre du Plan Départemental d'accompagnement à la collecte et gestion de la Taxe de Séjour, Doubs Tourisme souhaite mettre à disposition des communes un outil de dématérialisation des Cerfa de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes.

La location des meublés de tourisme pour de courtes durées à une clientèle de passage a connu un essor notable et constitue une partie de plus en plus importante de l'offre d'hébergement touristique, notamment par la multiplication des plateformes numériques.

Un meublé de tourisme, classé ou non, doit être déclaré auprès du maire de la commune où est situé le meublé. (voir Art L.324-1-1 du code du tourisme)

Une chambre d'hôtes doit être déclarée auprès du maire du lieu de l'habitation (voir Art L. 324-4 du code du tourisme).

Pour cela 2 CERFA sont à disposition : N° 14004\*04 pour les meublés de tourisme et N° 13566\*03 pour les chambres d'hôtes.

La location de ces locaux meublés et l'activité des intermédiaires de ce type de service sont régies par deux lois :

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR (article 16)

La loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, dite loi Lemaire (article 51), complétée par son décret d'application n° 2017-678 du 28 avril 2017.

**REÇU EN PREFECTURE  
le 16/11/2023**

Application agréée E.legalite.com

Sur ces bases législatives, les communes ont la possibilité de mettre en place une procédure de déclaration des locations de meublés de tourisme et chambres d'hôtes par le biais d'un téléservice, solution opérationnelle d'identification des locations meublées de courtes durées qui se commercialisent notamment sur les plateformes en ligne. Ce repérage ayant pour effet l'augmentation des recettes de taxes de séjour (réel, forfait et additionnelle) et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

A la vue de ces divers éléments, et afin de faciliter la mise en œuvre de la procédure de déclaration, Doubs Tourisme a fait l'acquisition de l'outil DECLALOC.FR auprès de la société NOUVEAUX TERRITOIRES.

DECLALOC.FR permet aux Hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes.

Doubs Tourisme propose gratuitement cet outil et ce service de déclaration aux EPCI du département pour qu'ils mettent à disposition cet outil à leurs communes respectives.

La Communauté de Communes du Pays de Maiche a validé la passation de la convention afférente avec Doubs Tourisme lors de son Conseil Communautaire du 21 octobre 2021. Il s'agit maintenant d'entériner la convention liant la Communauté de Communes et la commune.

Les explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité décide de valider cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec la Communauté de Communes du Pays de Maiche.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-212501274-20231113-2023\_63-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
4 novembre 2023

**Affichée le :**  
4 novembre 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 21  
Présents : 16  
Absents : 5  
Ayant donné pouvoir : 19

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,  
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ,  
M. Charles ALBER, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, Mme Christelle  
MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir  
à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise  
VIPREY, M. Antoine PETIT qui donne pouvoir à M. Bertrand LOUVET.

**Absents excusés :** Mme Angélique MAIRE, M. François JACQUOT.

Mme Françoise VIPREY est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.64**

**Schéma directeur du VTT sur le site de la Combe St Pierre**

***Délibération certifiée  
exécutoire***

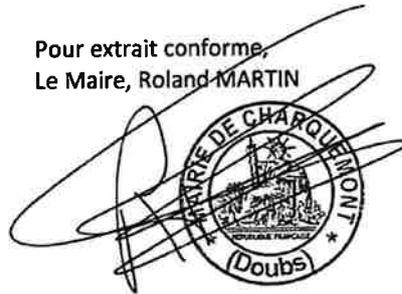
***Télétransmise en Préfecture  
Le 16 novembre 2023***

***Publiée le 16 novembre 2023***

Monsieur le Maire présente en séance le schéma directeur du VTT sur le site de la Combe St Pierre et explique que la CCPM sollicite désormais l'accord de la commune de Charquemont pour pouvoir poursuivre le projet.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide pour principe le schéma directeur du VTT sur le site de la Combe St Pierre proposé par la CCPM, précisant toutefois qu'il souhaite avoir un droit de regard sur les travaux qui seront engagés et qu'il est nécessaire de rester vigilant sur les tracés des pistes de descente afin de garantir la pérennité de la forêt communale.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 16/11/2023

Application agréée E.legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
4 novembre 2023

**Affichée le :**  
4 novembre 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 21  
Présents : 16  
Absents : 5  
Ayant donné pouvoir : 19

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,  
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ,  
M. Charles ALBER, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, Mme Christelle  
MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir  
à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise  
VIPREY, M. Antoine PETIT qui donne pouvoir à M. Bertrand LOUVET.

**Absents excusés :** Mme Angélique MAIRE, M. François JACQUOT.

Mme Françoise VIPREY est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.65**

**Demande d'occupation du domaine public par Family's Burger**

***Délibération certifiée  
exécutoire***

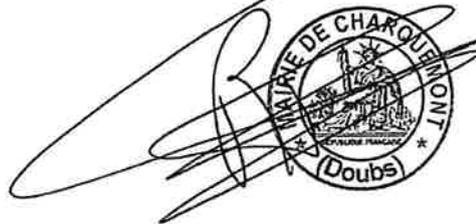
***Télétransmise en Préfecture  
Le 16 novembre 2023***

***Publiée le 16 novembre 2023***

Monsieur le Maire présente le courrier de Family's Burger sollicitant une  
demande d'occupation du domaine public pour la vente de burgers.

Après en avoir délibéré, avec 5 voix pour et 14 voix contre, le conseil municipal  
décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande afin de ne pas  
concurrencer les restaurateurs installés dans le village.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CHARQUEMONT' at the top, 'DOUBS' at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a windmill and a sun. There are small stars on either side of the emblem.

REÇU EN PREFECTURE  
le 16/11/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-025-212501274-20231113-2023\_65-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
4 novembre 2023

**Affichée le :**  
4 novembre 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 21  
Présents : 16  
Absents : 5  
Ayant donné pouvoir : 19

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,  
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ,  
M. Charles ALBER, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, Mme Christelle  
MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir  
à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise  
VIPREY, M. Antoine PETIT qui donne pouvoir à M. Bertrand LOUVET.

**Absents excusés :** Mme Angélique MAIRE, M. François JACQUOT.

Mme Françoise VIPREY est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.66**

**Subvention exceptionnelle à l'association « Yacks of the road »**

***Délibération certifiée  
exécutoire***

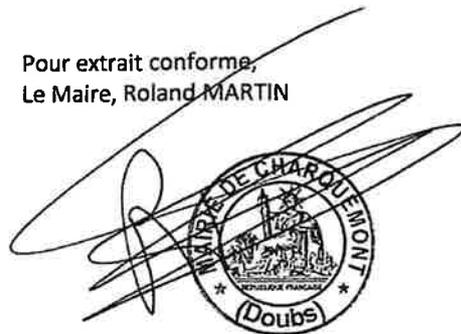
***Télétransmise en Préfecture  
Le 16 novembre 2023***

***Publiée le 16 novembre 2023***

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'allouer une subvention  
exceptionnelle d'un montant de 2 200 € à l'association « Yacks of the road »  
dans le cadre de l'organisation du marché de Noël 2023.

Cette somme est disponible à l'article 6574 du BP communal 2023.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



**REÇU EN PREFECTURE  
Le 16/11/2023**

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-025-212501274-20231113-2023\_66-DE